



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°19/2017 portant réglementation à titre temporaire de la circulation chemin de Varens-

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,
- Vu la demande de l'entreprise Guy CHATEL, domiciliée 466 route des Contamines à Ayse (74130) en date du 1^{er} septembre 2017,
- Considérant les travaux à effectuer pour la pose de réseaux souterrains électriques,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : à compter du lundi 11 septembre 2017 et pour une durée de 90 jours, la circulation sera interdite à tous les véhicules (excepté les riverains), chemin de Varens, après le n°52.

ARTICLE 2 : la signalisation du chantier sera mise en place par l'entreprise Gut CHATEL en charge des travaux.

ARTICLE 3 : ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Guy CHATEL
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 6 septembre 2017

Le Maire
Catherine HAUETER

